



NOTE DOCUMENTAIRE

CCE 2013 - 1598

Prévisions du secrétariat concernant l'évolution
des coûts salariaux horaires dans le
Rapport technique 2013 : note méthodologique



**Prévisions du secrétariat concernant l'évolution des coûts salariaux
horaires dans le Rapport technique 2013 : note méthodologique**

19 décembre 2013

Table des matières

1 Description de la méthodologie	4
1.1 Principe général.....	4
1.2 Cas particuliers.....	5
1.2.1 Allemagne	5
1.2.2 France	5
2 Résultats.....	7
3 Annexes	8
3.1 Description des données utilisées	8
3.1.1 Perspectives économiques de l'OCDE.....	8
3.1.2 Macro Economische Verkenning (Pays-Bas)	9
3.1.3 Rapport économique social et financier annexé au Projet de loi des Finances (France)..	9
3.1.4 Prévisions de la Banque nationale de Belgique effectuées dans le cadre des « Projections économiques pour la Belgique – Automne » publiées dans la Revue économique.....	11
3.2 Prévision du Secrétariat relative à la croissance du coût salarial horaire dans les branches marchandes non agricoles en France.....	11

Liste des tableaux

Tableau 2-1 : Construction de la prévision du Secrétariat en ce qui concerne la croissance du coût salarial horaire dans le secteur privé en 2013 et 2014, Belgique.....	7
Tableau 2-2 : Construction de la prévision du Secrétariat en ce qui concerne la croissance du coût salarial horaire dans le secteur privé en 2013 et 2014, Pays-Bas	7
Tableau 2-3 : Construction de la prévision du Secrétariat en ce qui concerne la croissance du coût salarial horaire dans le secteur privé en 2013 et 2014, France.....	7
Tableau 3-1 : Construction de la prévision du Secrétariat en ce qui concerne la croissance du coût salarial horaire dans les branches marchandes non agricoles en 2013 et 2014, France.....	11

Introduction

Comme le prescrit la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité, le champ pour lequel l'évolution du coût salarial doit être estimée (tant pour le passé qu'en prévision) est celui du secteur privé.

Depuis 2012, l'OCDE, qui, comme le prescrit la loi, constitue la source de référence pour le Secrétariat en matière de prévisions, ne publie plus de prévision pour le secteur privé, mais seulement pour l'ensemble de l'économie. Par le passé l'ensemble de l'économie pouvait être considérée, en moyenne, comme une bonne approximation du secteur privé en ce qui concerne la prévision de croissance des coûts salariaux. Pour la période 2013-2014, il apparaît cependant que cela ne soit pas le cas en France, aux Pays-Bas et en Belgique, en raison notamment des politiques d'assainissement budgétaire des gouvernements.

En effet, un gel des salaires nominaux dans la fonction publique est d'application en France (« Stabilité du point de la fonction publique, et maîtrise des enveloppes catégorielles ») et aux Pays-Bas (« Bevriëzing van de ambtenarensalarissen »). C'est pourquoi les prévisionnistes nationaux prévoient une augmentation du coût salarial horaire (CSH) plus importante dans le secteur privé que dans l'ensemble de l'économie pour ces deux pays. En ce qui concerne la Belgique, la Banque nationale de Belgique prévoit au contraire une plus forte augmentation du CSH dans l'ensemble de l'économie que dans le secteur privé. Ceci est dû à une prévision de croissance plus forte dans le secteur public que dans le secteur privé. La forte croissance des salaires dans le secteur public par rapport au secteur privé en Belgique s'explique notamment par la prise en compte d'une dérive salariale positive (due à l'augmentation du niveau de qualification des fonctionnaires) et de la réforme des pensions de l'ONSS-APL qui implique une augmentation du taux de cotisations patronales. En ce qui concerne l'Allemagne, selon, les premières données relatives aux accords conclus en 2013, l'évolution des salaires conventionnels dans la fonction publique (2,6%) est légèrement plus faible que celle de l'ensemble de l'économie (2,8%). Etant donné le poids du secteur public dans l'ensemble de l'économie en termes de nombre de salariés (12% en 2012), l'évolution des salaires conventionnels dans le secteur privé ne différera pas significativement de celle dans l'ensemble de l'économie.

Afin de minimiser les erreurs de prévision, il est donc nécessaire de se baser sur des prévisions relatives au secteur privé et non à l'ensemble de l'économie pour la France, les Pays-Bas et la Belgique. En ce qui concerne l'Allemagne, la prévision de croissance du CSH de l'ensemble de l'économie a été réalisée sur la base des salaires conventionnels (y compris pour le secteur public). Etant donné que l'évolution des salaires conventionnels dans la fonction publique est en ligne avec celle de l'ensemble de l'économie, la prévision relative à l'ensemble de l'économie constitue dès lors une bonne approximation de celle du secteur privé.

A l'heure actuelle, les seules prévisions relatives à un concept proche du secteur privé sont issues des sources nationales mais celles-ci ne sont pas nécessairement cohérentes entre elles du point de vue du cadre macroéconomique ou de la méthodologie des prévisions. Le Secrétariat du CCE a dès lors développé une méthodologie permettant de disposer de prévisions relatives au secteur privé qui sont cohérentes entre elles sur la base des hypothèses macroéconomiques et de la méthodologie de l'OCDE. Cette note a pour objectif de décrire cette méthodologie.

1 Description de la méthodologie

1.1 Principe général

La méthodologie du Secrétariat consiste à partir de la prévision de croissance du CSH de l'OCDE relative à l'ensemble de l'économie, et de la corriger par l'impact du secteur public. Celui-ci est estimé par l'écart de croissance entre la prévision de l'ensemble de l'économie et la prévision du secteur privé qui apparaît dans les sources nationales¹. Formellement :

$$tx \text{ croiss } CSH_{privé,Secr} = \left[\frac{(1 + tx \text{ croiss } CSH_{tot \text{ éco},OCDE})}{\frac{(1 + tx \text{ croiss } CSH_{tot \text{ éco},nat})}{(1 + tx \text{ croiss } CSH_{privé,nat})}} \right] - 1$$

Ce faisant, on obtient des prévisions relatives au secteur privé qui sont cohérentes entre elles sur la base des hypothèses macroéconomiques et de la méthodologie de l'OCDE. L'hypothèse implicite est que l'on considère que l'impact du secteur public (qui dépend de la prévision de croissance du CSH dans le secteur public et de la prévision de l'évolution du poids du secteur public dans l'ensemble de l'économie) est identique dans les prévisions nationales et dans les prévisions de l'OCDE. Autrement dit, on fait l'hypothèse que les écarts de croissance entre les prévisions de l'OCDE et les prévisions nationales dans le champ de l'ensemble de l'économie proviennent uniquement des écarts entre les prévisions relatives au secteur privé des différentes institutions.

Cette hypothèse est plausible étant donné la manière dont les prévisions de croissance des salaires sont réalisées dans les différentes institutions². En effet, la prévision pour l'ensemble de l'économie repose toujours sur une prévision pour le secteur privé et sur une prévision pour le secteur public qui sont réalisées indépendamment l'une de l'autre (souvent par des personnes différentes). Dans le secteur privé, les prévisions de croissance du CSH peuvent être basées sur une équation de salaire (qui relie les salaires à des variables explicatives telles que le taux de chômage ou l'inflation), ou sur une approche institutionnelle. Par exemple, la prévision de croissance du CSH dans le secteur privé réalisée par la Banque nationale de Belgique (BNB) se base la norme salariale, une prévision d'indexation, une estimation de l'impact des cotisations patronales, et une estimation de la dérive salariale prévue. Les prévisions relatives au secteur privé peuvent donc différer d'une institution à l'autre si les prévisions des variables explicatives (taux de chômage, inflation, etc.) sont différentes, mais également si la modélisation de la relation entre le salaire et les variables explicatives diffère. Les prévisions relatives au secteur public proviennent, quant à elles, essentiellement de la programmation budgétaire, et donc ne reposent que peu sur des hypothèses qui pourraient différer d'une institution à l'autre. Même s'il existait des écarts entre les prévisions nationales et celles de l'OCDE pour le secteur public, ceux-ci devraient être relativement faibles. Étant donné le poids du secteur public dans l'ensemble de l'économie³, ceci ne devrait donc expliquer qu'une partie minime des différences entre les prévisions de l'OCDE et les prévisions nationales au niveau de l'ensemble de l'économie.

¹ Belgique : Banque nationale de Belgique ; Pays-Bas : Centraal Planbureau ; France : Ministère de l'économie et des finances.

² Pour une description des données utilisées, et en particulier de la manière dont les prévisions sont réalisées, voir les annexes.

³ En 2012, le poids du secteur public dans l'ensemble de l'économie, en termes de nombre de salariés, était de 12% en Allemagne, 17% aux Pays-Bas, 24% en France, et 22% en Belgique.

1.2 Cas particuliers

1.2.1 Allemagne

En ce qui concerne l'Allemagne, la Joint Economic Forecast Team ne publie qu'une prévision pour l'ensemble de l'économie et non pour le secteur privé. Il n'est donc pas possible de corriger la prévision de l'OCDE relative à l'ensemble de l'économie par l'impact du secteur public. Comme dit plus haut, la prévision pour l'ensemble de l'économie devrait néanmoins être une bonne approximation de l'évolution du CSH dans le secteur privé, en Allemagne, pour la période 2013-2014. La prévision du Secrétariat reprend donc la prévision de l'OCDE pour l'ensemble de l'économie.

1.2.2 France

En ce qui concerne la France, le Ministère de l'Economie et des Finances (Minefi) ne publie pas de prévision de croissance du CSH dans le secteur privé mais dans le secteur des branches marchandes non agricoles. Ce secteur comprend non seulement le secteur public mais également des branches non marchandes privées (branches de la santé et de l'action sociale, entre autres)⁴. L'écart de croissance entre la prévision de l'ensemble de l'économie et la prévision des branches marchandes non agricoles donne donc l'impact du secteur « ensemble de l'économie hors branches marchandes non agricoles », et non l'impact du secteur public. Si l'on part de la prévision de l'OCDE et qu'on la corrige par l'impact du secteur hors branches marchandes non agricoles, on obtient donc la prévision des branches marchandes non agricoles du Secrétariat, c'est-à-dire une prévision des branches marchandes non agricoles basée sur le cadre macroéconomique et la méthodologie de l'OCDE (cette prévision est disponible en annexe).

Il se peut cependant que la croissance du CSH soit plus faible dans le secteur privé que dans les branches marchandes non agricoles puisque le secteur privé contient, en plus, des branches non marchandes privées qui peuvent évoluer moins vite, en moyenne, que les branches marchandes non agricoles. C'est ce qu'on observe en tous cas sur la période 2011-2012 (premières années du gel des salaires dans la fonction publique) : la croissance du coût salarial par personne dans le secteur privé est 0,1% plus faible (en moyenne par an) que dans les branches marchandes non agricoles.

Afin d'obtenir une prévision de l'évolution du CSH dans le secteur privé (et non dans le secteur des branches marchandes non agricoles), selon la méthode du Secrétariat, il est nécessaire d'avoir une prévision du secteur privé selon le cadre méthodologique et macroéconomique du Minefi. On pourra ainsi déterminer l'impact du secteur public (par l'écart entre l'ensemble de l'économie et le secteur privé, cadre Minefi) et appliquer cet impact à la prévision de l'ensemble de l'économie de l'OCDE.

Comme on l'a dit plus haut, le Minefi ne publie toutefois pas de prévision du secteur privé. On peut cependant en faire une approximation à partir de l'évolution du CSH dans l'ensemble de l'économie, du poids du secteur privé et du secteur public, et en faisant l'hypothèse que l'évolution du CSH dans le secteur public évolue de la même manière que dans le secteur « ensemble de l'économie hors branches marchandes non agricoles », c'est-à-dire 0,8% en 2013 et 0,5% en 2014⁵. Cette hypothèse peut paraître surprenante eu égard au fait que le secteur public est affecté par un gel des salaires,

⁴ Les poids des branches composant le secteur « ensemble de l'économie hors branches marchandes non agricoles » sont les suivants : administration publique : 31,5%, enseignement : 21,8%, agriculture, sylviculture et pêche : 4,2%, santé et action sociale : 42,5%.

⁵ Ces prévisions ne sont pas publiées mais on peut les déduire à partir des prévisions de croissance dans l'ensemble de l'économie et dans le secteur marchand, et en partant des niveaux des comptes nationaux en 2012.

alors que ce n'est pas le cas pour les branches non marchandes privées. Néanmoins, le secteur non marchand privé comprend les secteurs sociaux et culturels qui, s'ils ne sont pas soumis au blocage des salaires de la fonction publique, sont soumis aux contraintes budgétaires sur leur subvention qui peuvent, elles, être plus fortes que l'effet du blocage des salaires. Ceci est confirmé par les données observées du passé: en 2011 et 2012 (premières années du gel des salaires dans la fonction publique), le coût salarial par personne a même évolué de manière légèrement plus rapide dans le secteur public que dans le secteur « ensemble de l'économie hors branches marchandes non agricoles ».

Sur base de cette méthode, on estime la prévision de croissance du CSH dans le secteur privé, cadre Minefi, à 2,0% en 2013 et à 1,9% en 2014. L'écart par rapport à la prévision de croissance des branches marchandes non agricoles (2,1% en 2013 et en 2014) est donc dans l'ordre de grandeur du passé.

2 Résultats

Dans cette section, on présente, pour chaque pays (sauf l'Allemagne où la prévision du Secrétariat est celle de l'OCDE), la prévision nationale pour l'ensemble de l'économie, la prévision nationale pour le secteur privé, l'impact du secteur public (l'écart de croissance entre les deux précédents), la prévision de l'OCDE pour l'ensemble de l'économie, et la prévision du Secrétariat résultant de la prévision de l'OCDE pour l'ensemble de l'économie corrigée par l'impact du secteur public.

Tableau 2-1: Construction de la prévision du Secrétariat en ce qui concerne la croissance du coût salarial horaire dans le secteur privé en 2013 et 2014, Belgique

		2013	2014	2013-2014
1	Croissance du CSH ensemble de l'économie BNB	2,3%	1,2%	3,6%
2	Croissance du CSH privé BNB	2,1%	1,1%	3,3%
3=1-2	Impact secteur public	0,3%	0,1%	0,4%
4	Croissance du CSH ensemble de l'économie OCDE	2,3%	1,5%	3,9%
5=4-3	Croissance du CSH privé Secrétariat	2,1%	1,4%	3,5%

Sources : Banque nationale de Belgique (BNB), OCDE, calculs Secrétariat CCE

Tableau 2-2: Construction de la prévision du Secrétariat en ce qui concerne la croissance du coût salarial horaire dans le secteur privé en 2013 et 2014, Pays-Bas

		2013	2014	2013-2014
1	Croissance du CSH ensemble de l'économie CPB	1,5%	2,9%	4,5%
2	Croissance du CSH privé CPB	1,5%	3,3%	4,8%
3=1-2	Impact secteur public	0,0%	-0,3%	-0,3%
4	Croissance du CSH ensemble de l'économie OCDE	1,3%	1,7%	3,0%
5=4-3	Croissance du CSH privé Secrétariat	1,2%	2,0%	3,3%

Sources : Centraal Planbureau (CPB), OCDE, calculs Secrétariat CCE

Tableau 2-3: Construction de la prévision du Secrétariat en ce qui concerne la croissance du coût salarial horaire dans le secteur privé en 2013 et 2014, France

		2013	2014	2013-2014
1	Croissance du CSH ensemble de l'économie Minefi	1,7%	1,6%	3,3%
2	Croissance du CSH privé, cadre Minefi	2,0%	1,9%	4,0%
3=1-2	Impact secteur public, cadre Minefi	-0,3%	-0,3%	-0,6%
4	Croissance du CSH ensemble de l'économie OCDE	2,2%	1,8%	4,0%
5=4-3	Croissance du CSH privé Secrétariat	2,4%	2,1%	4,6%

Sources : Ministère de l'Economie et des Finances (Minefi), INSEE, OCDE, calculs Secrétariat CCE

3 Annexes

3.1 Description des données utilisées

3.1.1 Perspectives économiques de l'OCDE

Institution

OCDE

Date de publication

Mi-novembre (en 2013 : le 19/11).

Champ

Ensemble de l'économie.

Concept

Coût salarial par personne et coût salarial horaire.

Les prévisions publiées dans les Perspectives économiques contiennent une variable « compensation rate » (coût salarial par personne) et « Hours worked per employee » (heures travaillées par personne). Selon l'OCDE, ces deux variables sont cohérentes dans le sens qu'elles sont réalisées conjointement dans le cadre du même exercice de prévision. Plus précisément, comme toutes leurs prévisions, celles-ci comportent un élément de jugement important qui est appliqué de manière cohérente à l'ensemble des différentes variables. On peut donc les combiner pour obtenir une prévision du coût salarial horaire.

Période de prévision

t, t+1 et t+2 (en 2013 : 2013, 2014, 2015).

Méthodologie

De manière générale, les prévisions de l'OCDE ne proviennent pas d'un grand modèle structurel où l'ensemble des variables est déterminé simultanément, mais reposent sur une procédure en plusieurs étapes (méthode dite analytique-itérative). Dans un premier stade, chaque variable est déterminée séparément en incorporant toutes les informations disponibles (les résultats d'estimations économétriques, les effets potentiels de mesures de politiques économiques, les résultats d'enquête, les premiers résultats des négociations collectives, etc.). Dans un second stade, ces résultats sont confrontés à l'expertise des prévisionnistes nationaux et des organisations internationales. Enfin, dans un dernier stade, les prévisions des différentes variables sont adaptées pour être cohérentes entre elles au sein d'un pays, et entre pays, en termes de commerce international.

3.1.2 Macro Economische Verkenning (Pays-Bas)

Institution

Centraal Planbureau

Date de publication

Mi-septembre (en 2013 : le 17/9).

Champ

Marktsector (ensemble de l'économie à l'exception des branches du gouvernement, de la santé et du bien-être, de la location et du commerce de biens immobiliers et de l'exploitation minière) ; bedrijvensector (secteur privé S1 moins S13) ; et ensemble de l'économie.

Concept

Coût salarial par équivalent-temps plein (ETP). Le Centraal Planbureau fait toutefois l'hypothèse d'une durée moyenne du travail par ETP constante, donc la prévision de croissance du coût salarial par ETP équivaut à une prévision de croissance du coût salarial horaire.

Période de prévision

t et t+1 (en 2013 : 2013, 2014).

Méthodologie

La prévision des différentes variables est basée sur le modèle SAFFIER II.

En ce qui concerne la prévision du coût salarial par ETP, celui-ci part de la détermination du salaire conventionnel par ETP au moyen d'une modélisation où le salaire conventionnel par ETP dépend de l'inflation, de la productivité, du taux de remplacement (différence entre allocations de chômage et salaires nets), du taux de chômage, du coin fiscal pour les salariés et les employeurs, et du salaire brut de long terme, qui lui-même dépend notamment du pouvoir de négociation des travailleurs par rapport aux employeurs. Pour obtenir le salaire brut par ETP effectif, on ajoute l'effet de la dérive salariale, qui dépend de l'évolution de la productivité et du taux de chômage. Pour arriver au coût salarial par ETP, on ajoute l'effet des cotisations patronales.

3.1.3 Rapport économique social et financier annexé au Projet de loi des Finances (France)

Institution

Ministère de l'Economie et des Finances, DG Trésor.

Date de publication

Octobre.

Champ

Ensemble de l'économie et Branches marchandes non agricoles (ensemble de l'économie à l'exception des branches de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, de l'éducation, de la santé, de l'action sociale, et de l'administration).

Concept

Coût salarial par personne. Le Ministère de l'Economie et des Finances fait cependant l'hypothèse d'une durée du travail par personne constante (ce qui est le cas sur la période récente), donc la prévision de croissance du coût salarial par personne équivaut à une prévision de croissance du coût salarial horaire.

Période de prévision

t et t+1 (en 2013 : 2013, 2014).

Méthodologie

La prévision des différentes variables est centrée autour du modèle Opale 2010, avec toutefois la liberté de s'écarter du modèle pour tenir compte d'autres éléments.

En ce qui concerne la prévision du coût salarial par personne, celle-ci part de la détermination du salaire brut par tête dans les branches marchandes non agricoles, modélisé comme fonction de l'inflation, du taux de chômage, d'une tendance captant les gains de productivité tendanciels, et des coups de pouce sur le SMIC. Pour la période 2013-2014, une correction a été effectuée sur base de l'écart entre la prévision issue directement du modèle et les données observées des deux premiers trimestres 2013. Pour parvenir au coût salarial par personne, on ajoute l'effet des cotisations patronales.

Le coût salarial par personne pour l'ensemble de l'économie est obtenu à partir de la prévision de la masse salariale et du nombre de salariés dans l'ensemble de l'économie. En ce qui concerne la prévision de la masse salariale, celle-ci est obtenue à partir de la prévision de la masse salariale dans les branches marchandes non agricoles (coût salarial par personne obtenu via la méthode décrite ci-dessus x nombre de personne dans ces branches), de la prévision de la masse salariale dans les branches agricoles, et de la prévision de la masse salariale des administrations publiques (correspondant à la programmation budgétaire).

3.1.4 Prévisions de la Banque nationale de Belgique effectuées dans le cadre des « Projections économiques pour la Belgique – Automne » publiées dans la Revue économique

Institution

Banque nationale de Belgique.

Date de publication

Décembre.

Champ

Ensemble de l'économie (non publié) et secteur privé.

Concept

Coût salarial horaire.

Période de prévision

t et t+1 (en 2013 : 2013, 2014).

Méthodologie

La prévision de croissance du CSH dans le secteur privé réalisée par la Banque nationale de Belgique (BNB) se base la norme salariale, une prévision d'indexation, une estimation de l'impact des cotisations patronales, et une estimation de la dérive salariale prévue.

Pour obtenir le coût salarial horaire dans l'ensemble de l'économie, on ajoute une prévision du coût salarial horaire dans le secteur public.

3.2 *Prévision du Secrétariat relative à la croissance du coût salarial horaire dans les branches marchandes non agricoles en France*

Tableau 3-1: Construction de la prévision du Secrétariat en ce qui concerne la croissance du coût salarial horaire dans les branches marchandes non agricoles en 2013 et 2014, France

	2013	2014	2013-2014
1 Croissance du CSH ensemble de l'économie Minefi	1,7%	1,6%	3,3%
2 Croissance du CSH branches marchandes non agricoles Minefi	2,1%	2,1%	4,3%
3=1-2 Impact secteur hors branches marchandes non agricoles	-0,4%	-0,5%	-0,9%
4 Croissance du CSH ensemble de l'économie OCDE	2,2%	1,8%	4,0%
5=4-3 Croissance du CSH branches marchandes non agricoles Secrétariat	2,6%	2,3%	4,9%

Sources : Ministère de l'Economie et des Finances (Minefi), INSEE, OCDE, calculs Secrétariat CCE